

N° 103/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1^{er} juillet 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 13 juillet 2022

Objet de la délibération :

RIFSEEP : Intégration du grade de conseiller territorial socio-éducatif

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	86

Résultat du vote	
- Pour :	86
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le sept juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Jean-Marie DONEY à Philippe MARECHAL, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Bernard HUOT-MARCHAND à Maxime GROSHENRY, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Romuald MAUGAIN à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Laurence BREUILLLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Gérard MOUGIN par Pierre PROST
- Excusé(e)** Henri BARBET, Alexandre COULET, Olivier DARD, Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Serge MONNET, Pierre-André VOUILLOT
- Absent(e)s** Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire du 14 avril à la création du grade de conseiller socio-éducatif suite à réussite à concours d'un agent
Considérant l'absence de ce grade à l'article 1 « *Cadres d'emploi concernés par le RIFSEEP* » de la délibération fixant le RIFSEEP adoptée en dernière version le 04 novembre 2021

Compte-tenu de la nomination de l'agent en tant que stagiaire sur le grade de conseiller socio-éducatif au 1^{er} mai 2022,

Cette modification mineure ne remettant pas en cause le régime du RIFSEEP mais consistant simplement à l'intégration d'un grade n'a pas été soumis au comité technique après avis du centre de gestion,

Il convient d'ajouter ce grade à la délibération fixant les modalités du RIFSEEP aux articles suivants :

Article 1 : Cadres d'emploi concernés

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- attachés territoriaux ;
- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- ingénieurs
- techniciens territoriaux

- agents de maîtrise territoriaux ;
- adjoints techniques territoriaux ;
- éducateurs territoriaux des APS ;
- opérateurs territoriaux des APS ;
- animateurs territoriaux ;
- conseillers socio-territoriaux

Article 3 : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Article 3.3 : Montants maximum individuels annuels

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit selon les montants du décret :

	GROUPE DE FONCTION	EMPLOI	Montants annuels Maxima
FILIERE SOCIALE			
CONSEILLER SOCIAL TERRITORIAL	Groupe 1	Encadrement de services, emplois du groupe 2 avec sujétions spéciales (expertise rare et/ou multi domaines, déplacements fréquents ou contraintes professionnelles, pilotage ou coordination ou animation d'équipe...) Polyvalence	25 500

Article 4 : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Article 4.4 : Montants maximum individuels annuels

Les plafonds annuels du CIA identiques à tous les agents de la collectivité sont fixés comme suit :

	GROUPE DE FONCTION	EMPLOI	Montants annuels Maxima
FILIERE SOCIALE			
CONSEILLER SOCIAL TERRITORIAL	Groupe 1	Encadrement de services, emplois du groupe 2 avec sujétions spéciales (expertise rare et/ou multi domaines, déplacements fréquents ou contraintes professionnelles, pilotage ou coordination ou animation d'équipe...) Polyvalence	1 000

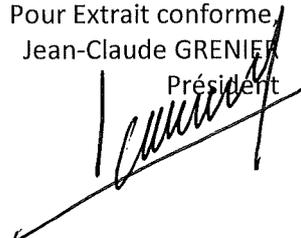
Invité à délibérer, le conseil communautaire validé à l'unanimité l'intégration du grade de conseiller social territorial dans les modalités du RIFSEEP.

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220707-103-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022